

**SÉLECTION DU VÉRIFICATEUR EXTERNE DES COMPTES DE L'OIM  
EXERCICES FINANCIERS 2025, 2026 ET 2027**

**À compléter et à renvoyer à [dfm@iom.int](mailto:dfm@iom.int)  
au plus tard le vendredi 31 mai 2024**

1. Bureau national de vérification des comptes – Gouvernement de :	
2. Nombre de vérificateurs qualifiés au sein du Bureau national de vérification des comptes :	
3. Récapitulatif des organisations/institutions internationales (ayant une présence sur le terrain comparable à celle de l'OIM) dont les comptes ont été ou sont vérifiés par le Bureau national de vérification des comptes, avec indication des normes comptables appliquées (par exemple, IPSAS, GAAP, etc.).	
4. Connaissance/expérience des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS)	
Nombre de vérificateurs des comptes mis à la disposition de l'OIM qui ont une connaissance pratique de la comptabilité établie selon les normes IPSAS :	

5. Connaissance pratique des applications ORACLE Cloud, ou de systèmes analogues de planification des ressources d'entreprise (ERP), et d'autres technologies financières

--

Nombre de vérificateurs des comptes mis à la disposition de l'OIM qui ont une connaissance pratique de la planification des ressources d'entreprise (ERP) :

--

6. Liste des organisations professionnelles de vérification des comptes auxquelles le Bureau national de vérification des comptes est affilié/dont il est membre (par exemple, INTOSAI et/ou organisations professionnelles analogues de vérification des comptes) :

--

7. Confirmation que le Vérificateur externe des comptes effectuera chaque année les vérifications suivantes :

- i. Certification des comptes de l'OIM (intermédiaires et finals) ;
- ii. Vérification de la conformité des contrôles internes de l'OIM selon une approche axée sur les risques, en étroite collaboration avec le Bureau de l'Inspecteur général de l'OIM ;
- iii. Examen de la performance d'un certain nombre de domaines au sein de l'OIM.

*Pour information : Le programme d'audit pour 2022 des vérificateurs externes actuels prévoyait : un audit de certification de 8 semaines, un audit de conformité de 14 semaines et un audit de performance de 4 semaines.*

Accepté

Refusé

8. Confirmation que la vérification des comptes sera effectuée à titre gracieux, étant entendu que seuls les frais de déplacement et les indemnités journalières sont à la charge de l'OIM, conformément à la politique de l'OIM en matière de voyage.

Accepté

Refusé

9. Autres renseignements susceptibles d'aider les États Membres à prendre une décision (150 mots au plus). Prière de présenter succinctement l'approche suivie en matière de vérification comptable axée sur les risques et de vérification de l'optimisation des ressources.